



**CONSULAT
GÉNÉRAL
DE FRANCE
À SHANGHAI**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Soho Zhongshan Plaza Bâtiment A - 18ème étage
1055 Zhongshan Xi Lu 200051 Shanghai

le 08/04/2021

Téléphone : +86 (21) 60106300

Objet : PROCES VERBAL DU 1ER CONSEIL CONSULAIRE DES BOURSES
SCOLAIRES 2021/2022

La séance plénière du Conseil Consulaire s'est tenue le à l'adresse suivante :

Consulat général de France à Shanghai, Salle Montigny

Participants :

Etaient présents :

Membre de droit :

- Mme RAMESH Prisca, Chef de poste ou son représentant, consule adjointe, cheffe de chancellerie, Présidente du Conseil Consulaire
- M. PRUDHOMMEAUX Grégory, , Conseiller des Français de l'étranger

Membre désigné :

- Mme BOUE Séverine, Conseiller culturel ou son représentant, Attachée de coopération éducative et universitaire
- M. BIGAN Nicolas, Représentant établissement d'enseignement, directeur du Petit Lotus Bleu
- Mme GOUIX Anne-Sophie, Représentant établissement d'enseignement, proviseure du Lycée français de Shanghai
- Mme GRATA Dorothée, Représentant établissement d'enseignement, Responsable administrative de Phoenix
- Mme LARQUEMIN Anne-France, Représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), vice-présidente de l'UFE Shanghai
- M. LAURENT Thierry, Représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), Secrétaire général de l'ADFE Shanghai

Experts :

- Mme DESPRES Caroline, Représentant des parents d'élèves, représentante des parents d'élèves au Lycée français de Shanghai
- Mme HARIF Sophie, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, représentante SNES au Lycée français de Shanghai
- Mme IOSUB Lilia, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, représentante Snuipp au Lycée français de Shanghai

- M. LIZE Sébastien, Représentant d'autres associations de Français, Président de l'Association des familles franco-chinoises
- M. PECHOUX David, Autre, directeur exécutif du Lycée français de Shanghai
- Mme TAILLEMAN Sandrine, Agent comptable de l'établissement, directrice administrative et financière du Lycée français de Shanghai
- M. TANGUY Ronan, Agent comptable de l'établissement, trésorier du Petit Lotus Bleu
- Mme FERDI Sandra, Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires, expert

Absents :

- M. BARES Julien, conseiller des Français de l'étranger
- M. MISSOFFE Augustin, conseiller des Français de l'étranger, ayant donné mandat écrit à M. Grégory PRUDHOMMEAUX
- M. MENNETRET Gilbert, conseiller des Français de l'étranger

Ont été remis aux membres du conseil consulaire les documents de travail suivants:

- Ordre du jour,
- Tarifs scolaires pour l'année scolaire,
- Liste des demandes

Première partie avant examen des dossiers individuels

La Présidente du conseil consulaire, Mme Prisca RAMESH ouvre la séance à 14h05 et introduit les débats.

Elle rappelle les principes de l'attribution des bourses ainsi que le cadre réglementaire et budgétaire. L'enveloppe limitative allouée pour l'année 2021/2022 et validée par l'AEFE a été communiquée aux membres du conseil consulaire en précisant qu'elle prend en compte l'augmentation des tarifs du LFS. Les principes de neutralité et de confidentialité ont été soulignés avant le début de l'examen des dossiers.

Les résultats des travaux des CNB 2020/2021 ont été présentés. Parmi les mesures générales figure la reconduction des mesures de plafonnement des frais de transport scolaire (T) du Petit Lotus Bleu et de l'établissement Phoenix sur ceux du Lycée français de Shanghai, soit 13.450,00 RMB au lieu de 13.500,00 RMB et 15.000,00 RMB respectivement.

Par ailleurs, la Présidente du conseil consulaire présente des éléments de cette campagne en comparaison avec la campagne 2020/2021 à la même période.

Elle fait remarquer que le nombre de demandes du CCB1 2021/2022 est supérieur au nombre de demandes du CCB1 2020/2021 à la même période. Elle ajoute que le nombre de familles déposant des dossiers de bourses scolaires à cette période, a augmenté de 65% en trois ans dans la circonscription consulaire de Shanghai. Par ailleurs, l'enveloppe limitative est également en augmentation sur ces trois dernières années.

S'agissant de la composition familiale des demandeurs, 57% des familles ayant demandé une bourse scolaire en 2021/2022 sont des familles franco-chinoises.

Elles représentent la moitié des premières demandes pour cette campagne.

Enfin, après avoir rappelé les droits et procédure de vote, la présidente a invité les membres du Conseil Consulaire à faire part de leurs remarques tout en soulignant l'importance de leurs contributions et le partage d'éléments objectifs sur les familles.

Elle désigne Mme Sandra Ferdi, agent consulaire en charge de l'instruction des bourses scolaires, comme secrétaire de la séance et l'invite à présenter les paramètres spécifiques du poste puis les dossiers individuels.

Les paramètres spécifiques du poste sont les suivants :

- Campagne ouverte le 18 janvier, date limite de dépôt des dossiers au 19 février ;
- Entretien au consulat avec tous les demandeurs ;
- Réception des compléments de dossiers jusqu'à fin février/mi-mars ;
- Quatre visites à domicile effectuées fin mars.

Concernant la liste des pièces exigées pour la constitution d'un dossier complet, l'agent consulaire précise que :

- Suite à la modification de la liste des documents demandés (relevés des transactions Wechat et Alipay – utilisation des portefeuilles), certains demandeurs ont exprimé des difficultés pour obtenir les relevés Wechat (impossible à partir de l'application pour les titulaires de passeports étrangers), les relevés au format Excel ont donc été acceptés, même si moins pertinents.
- La capture d'écran des cartes bancaires liées aux applications a parfois permis de révéler l'existence de comptes bancaires non déclarés, ce qui confirme la pertinence de l'ajout de ce document sur la liste.

L'agent consulaire en charge des bourses scolaires a ensuite rappelé les règles présidant à l'instruction et l'examen des dossiers :

- Année de référence : 2020 ;
- Limite patrimoine immobilier 250k euros ;
- Limite patrimoine mobilier 100k euros ;
- Rappel d'une règle de l'AEFE : si changement de situation favorable au demandeur en 2021 : prise en compte des nouveaux revenus ; si changement de situation défavorable en 2021, prise en compte des revenus 2020 avec possibilité de demander la révision en CCB2 si la nouvelle situation est confirmée.

Le conseil consulaire a été interrogé sur le changement du seuil de patrimoine immobilier de 250k euros à 300k euros. M. Grégory PRUDHOMMEAUX est favorable à l'augmentation du seuil, qui permettrait de faire bénéficier des bourses scolaires à un plus grand nombre de familles. D'autres membres du CCB ont exprimé leur réserve, concluant que si une famille détenait un patrimoine immobilier de 300k euros, elle ne pouvait pas être considérée comme nécessiteuse. Les membres du CCB ont par ailleurs fait remarquer que le seuil avait déjà été augmenté de 200k euros à 250k euros il y a quelques années. Le conseil consulaire a donc décidé du maintien du seuil de patrimoine immobilier à 250k euros.

Examen des dossiers individuels

Observations suivant l'examen des dossiers / synthèse de la séance

En fin de séance, la question de la pertinence du relèvement du seuil de 250 000 euros à 300 000 euros a été à nouveau soulevée. Après échanges, le conseil consulaire a opté pour un maintien à 250 000 euros du seuil du patrimoine immobilier, à ce stade. Par ailleurs, aucun dossier n'aurait été éligible, dans le cadre de cette campagne après relèvement de ce seuil.

Un point a été fait sur le changement de format du prochain conseil consulaire des bourses scolaires.

La Présidente clôture la séance à 15h55, remercie sa collaboratrice pour le travail effectué et les membres pour leur contribution.